

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 FÉVRIER

## UN DÉMENTI

Plusieurs journaux républicains ont publié une dépêche annonçant la présence incognito de M<sup>r</sup> le duc d'Orléans à Saint-Petersbourg, où le gouvernement russe aurait vu de très mauvais œil l'arrivée de M. le comte de Nevers, c'est le nom que le jeune Prince aurait pris. Sur quoi, les plumes les mieux affiliées de la presse républicaine ont brodé toutes sortes de commentaires. Un journal bonapartiste, la *Patrie*, a fait chorus et y a trouvé le sujet d'un article dont l'auteur se livre aux plus aimables plaisanteries sur le « pauvre enfant ». Eh bien, tant d'esprit a été dépensé en pure perte. M<sup>r</sup> le duc d'Orléans n'est pas et n'a jamais été à Saint-Petersbourg. Le *Matin*, un des journaux qui avait annoncé à sa « première page », avec un « titre spécial », l'arrivée du Prince dans la ville des czars, publiait avant-hier la rectification suivante :

« Contrairement à une dépêche publiée hier, et qui signalait la présence du duc d'Orléans à Saint-Petersbourg, le jeune Prince ne se trouve pas en ce moment dans la capitale de la Russie. Un de ses amis a reçu de lui lundi soir un télégramme daté de Constantinople. »

Savez-vous maintenant où le *Matin* a logé cette rectification ? A sa « troisième page », perdu, on peut dire noyée, au milieu des échos de « la vie mondaine ». Impossible de ne pas goûter ce qu'il y a de courtoisie et de loyauté dans cette façon de rectifier.

## NOTRE PAUVRE ARGENT

D'après les programmes électoraux, les républicains devaient faire des économies et simplifier les rouages administratifs.

C'est tout le contraire qu'ils font.

La Chambre, avant de s'accorder les vacances du Carnaval, avait mis la dernière main à l'incohérent projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes.

Le plus clair et le plus pratique de ce projet, c'est que l'on va créer des centaines d'inspecteurs et d'inspectrices du travail.

Remarquez bien que, pour remplir ces fonctions, il ne faut aucune connaissance préalable.

C'est une vraie occasion pour les amis et amis auxquels on n'a pas encore pu donner de sinécures.

Toute une armée de nouveaux fonctionnaires va sortir de cette loi, et le budget en sera cruellement atteint.

Vieille habitude républicaine !

Est-ce que la Convention n'avait pas accordé un salaire journalier aux frères et amis, nommés *inspecteurs du civisme*.

Il y en avait partout, qui dénonçaient à tort et à travers, touchant une somme équivalant à 5 francs par jour, sans compter la prime qui leur était allouée en sus lorsqu'ils avaient trouvé une victime.

On sait qu'ils en trouvaient beaucoup, hélas ! ces fournisseurs des prisons et de la guillotine.

La troisième République emprisonne moins et ne guillotine plus.

Mais elle s'entend très bien à affamer les gens qui lui déplaisent, et à distribuer l'argent des contribuables à ses partisans.

Et, si notre sang ne coule pas, notre pauvre argent s'en va de tous côtés dans des poches toujours béantes pour recevoir.

## LE NOUVEAU CABINET ITALIEN

C'est aujourd'hui samedi que le nouveau ministère italien se présente devant la Chambre et doit donner connaissance de son programme.

On en connaît déjà les grandes lignes : maintien de la triple alliance, économies compatibles avec la dignité nationale et tendance à l'amélioration des rapports avec la France.

M. Crispi, qui n'accepte pas facilement sa défaite, se prépare à lancer ses lieutenants contre ce qu'il qualifie d'utopies ministérielles.

Il y a à la Chambre une majorité bien prononcée en faveur de cette politique ; mais cette majorité est divisée par des questions de personnes, et il paraît difficile que M. di Rudini puisse gouverner avec une majorité d'emprunt.

La dissolution est donc une nécessité.

Le résultat des élections sera incontestablement favorable aux aspirations nationales, qui tendent à la paix et au rétablissement du calme économique.

M. Crispi semble menacer ses adversaires d'un retour offensif et affecte de se considérer comme en congé de semestre. M. de Bismarck s'est cru, avec beaucoup plus de raison, l'homme indispensable, et cependant il moisit dans la retraite. Or, quelle que soit sa fatuité, l'ex-ministre du roi Humbert ne saurait se comparer à celui qui fut vraiment le grand chancelier !

## INFORMATIONS

La commission de la Chambre, qui s'occupe du projet de loi sur le pari mutuel, a élevé à 10 0/0 le prélèvement total dans les départements. Dans la Seine et dans Seine-et-Oise, il reste fixé à 7 0/0. Le rapport sera déposé aujourd'hui.

La commission chargée de l'examen de la prorogation du privilège de la Banque de France a chargé une sous-commission, composée de quatre membres, de réunir les avis des chambres de commerce et autres.

Elle a décidé de commencer la discussion du projet.

## LE PUBLIC DES ASSISES

Le garde des sceaux a adressé aux Premiers présidents et aux Procureurs généraux une circulaire relative au public des assises.

A l'avenir, devront seuls être admis dans l'enceinte réservée :

- 1° Les magistrats ;
- 2° Les jurés de la session ;
- 3° Les témoins, les experts et les interprètes ;
- 4° Les membres du barreau ;
- 5° Les membres de la presse chargés des comptes rendus judiciaires.

Le reste de la salle sera livré au public. Ces instructions ne sont pas spéciales aux audiences des Cours d'assises. Elles sont également applicables aux audiences civiles et correctionnelles.

## CASIER JUDICIAIRE

La commission chargée d'étudier les modifications à apporter au fonctionnement du casier judiciaire s'est réunie hier matin au ministère de la justice.

Elle a décidé que les condamnations qui, en vertu de ses précédentes résolutions, ne devaient pas figurer sur le casier judiciaire, y seraient inscrites en cas de récidive.

Les condamnations correctionnelles figurant de plein droit au casier judiciaire seront effacées sept ans après la libération, s'il n'y a pas eu récidive.

En ce qui concerne les récidivistes correctionnels et criminels, le délai est fixé à quinze ans pour la prescription.

M. Bérenger a entrepris ensuite la commission de la question de la réhabilitation légale. Il a exposé les inconvénients qui résultaient de la jurisprudence actuellement en vigueur.

La commission, après une longue discus-

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## LE JUGE DE PAIX

PAR LOUIS COLLAS

I

Il faisait nuit depuis longtemps, lorsqu'une voiture traversa le bourg de Vermont, situé dans les montagnes du Jura, à peu de distance de la Suisse.

— C'est le docteur Fresnel qui vient de visiter ses malades, se dirent les habitants, que le bruit des roues sur le pavé raboteux arrachait au sommeil.

C'était lui, en effet ; mais l'exercice de sa profession n'était pour rien dans cette rentrée tardive : il revenait de la station du chemin de fer, d'où il ramenait un voyageur. Arrivé devant une maison blanche à la chaux, le cheval s'arrêta de lui-même, et, quelques instants après, le docteur et son compagnon de route se trouvaient dans une des pièces du premier étage, où les attendait une table chargée de viandes froides et de fruits.

Le docteur Fresnel, bien qu'il eût dépassé la trentaine, paraissait aussi jeune que son compagnon, qui avait cependant quelques années

de moins. Il était complètement rasé ; sa figure calme, souriante, son regard franc et limpide, indiquaient un caractère bien réglé, bien pondéré. Le visage de son commensal, en partie couvert d'une barbe noire, laissait deviner une grande vivacité d'impressions ; quoique sa peau eût été bronzée par le soleil, sa physionomie exprimait toutes les nuances, le front large et haut, l'œil tour à tour rêveur, mélancolique et éclairé de lueurs subites, révélaient une grande mobilité nerveuse et en même temps une nature énergique.

— Mon cher Avrial, dit le docteur, tu vois que j'ai rempli tes instructions ; nous sommes seuls, j'ai trouvé un prétexte pour envoyer ma femme chez sa mère, avec la servante.

— Personne ne se doute de mon retour ?

— Personne ; je croyais, comme tout le monde, que tu avais succombé dans un naufrage sur les côtes de Dalmatie, lorsqu'une lettre de toi m'apprit que tu avais échappé au sort de tes compagnons. Je respectai ton désir et gardai pour moi cette bonne nouvelle ; je t'ai laissé le plaisir de procurer à nos amis la surprise de ta résurrection.

— Merci, mon bon Fresnel, comme tu l'es conformé à ma prière sans chercher à en devi-

ner les motifs, tu as droit à ma confiance, je te dirai tout.

Le docteur attendait les confidences de son ami. Celui-ci ne se pressa point de parler ; il semblait se recueillir, puis, une question qu'il fit donna un autre cours à l'entretien. Par une transition naturelle, il s'enquit des personnes qu'il connaissait et s'oublia dans ces mille détails rétrospectifs qui ont tant d'intérêt pour le voyageur revenant après une longue absence. Le temps s'écoulait ; tout en remontant le cours de ses souvenirs, il était tombé dans une rêverie profonde et oubliait le récit qu'il avait promis.

— Mon cher Avrial, dit le docteur, tu as besoin de te reposer, je vais te conduire dans ta chambre. A demain.

— Oui, à demain les affaires sérieuses.

La nuit touchait à sa fin quand ils se séparèrent. Le docteur voulut laisser à son ami le temps de se reposer. Le soleil se jouait depuis longtemps dans le feuillage de la vigne et de la glycine qui garnissaient la muraille, lorsqu'il entra chez son hôte. Celui-ci, dissimulé derrière les persiennes, contemplait les montagnes qui, dans le lointain, apparaissaient avec leurs cimes perdues dans les nuages et leur

parure de sapins, puis observait avec un indécible intérêt le mouvement de la petite ville. En ce moment, son attention était concentrée sur deux femmes qui remontaient la rue.

L'aînée, qui pouvait avoir vingt-trois ans, était vêtue avec un luxe que ne comportaient ni l'endroit, ni l'heure matinale.

Le visage était beau, mais un maintien impérieux, une expression orgueilleuse, éloignaient la sympathie et mettaient en défiance. Sa compagne, petite et frêle, était mise avec une simplicité extrême ; elle avait une physionomie charmante, dont la douceur et la timidité étaient les caractères dominants. Il était difficile de deviner des sœurs dans ces deux personnes si dissemblables.

— Je te surprends, dit le docteur qui était entré sans être entendu, en flagrant délit d'admiration devant la belle madame de Carental.

— C'est, en effet, ainsi qu'on désignait Marthe autrefois.

— Et qu'on la désigne encore ; tu arrives juste à point pour assister à son second mariage.

— Avec Maurice Marsolier, le fils du juge de paix ? Tu m'en as parlé dans ta dernière lettre ; tu crois donc qu'il s'accomplira ?

sion, a été d'avis qu'elle n'avait pas été instituée pour examiner cette question. Toutefois, elle l'étudiera si le garde des sceaux lui en donne la mission.

Dans une nouvelle lettre, M. d'Haussonville, répondant à M. Piou, dit : Lorsque les monarchistes ont voté la Constitution de 1875, ils ont entendu que cette Constitution serait perpétuellement révisable, tandis qu'aujourd'hui M. Piou voudrait une adhésion définitive à la République : la différence est capitale et ne rencontrera que des mécomptes.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit que les nouvelles du Tonkin présentent un caractère de plus en plus alarmant ; jamais le Tonkin n'a été autant qu'aujourd'hui exploité par la piraterie.

On est frappé de la coïncidence existant entre le rappel de l'attaché militaire allemand à Paris et la publication de la circulaire toute récente du ministre de l'intérieur relative aux commis-voyageurs étrangers.

Sans vouloir établir aucun rapprochement entre ces faits, on fait observer que le gouvernement est absolument décidé à sévir rigoureusement contre les faits d'espionnage, et que la patente appliquée aux représentants des maisons étrangères constituera un moyen de contrôle des plus efficaces.

Sur la proposition du conseil supérieur de la guerre, le ministre de la guerre vient de faire interdire d'une manière absolue les figurations des hommes de troupe dans les pièces de théâtre.

Le ministre de l'intérieur se préoccupe dès maintenant des mesures à prendre en vue des manifestations que peuvent provoquer cette année les banquets communs du 18 mars qui paraissent, d'après les renseignements déjà recueillis, être plus importants que les années précédentes.

Des circulaires ont été envoyées à cet effet pour recueillir des souscriptions, et dans ces circulaires on fait connaître qu'une manifestation se produira le 18 mars et qu'il faut que tous les adhérents s'engagent à faire partie de cette manifestation, qui aura un but que l'on fera connaître au dernier moment.

#### UN KRACK MONSTRE

Après Mary Raynaud, voici le banquier Victor Macé qui disparaît. L'un comme l'autre ont fait des promesses inouïes, annoncé des intérêts considérables et ont trouvé, cela est malheureux à dire, une nuée de gogos, de naïfs qui sont venus leur apporter leur argent, leurs économies.

Cet homme faisait publier à la quatrième page des journaux des annonces promettant 10 0/0 d'intérêts par mois à toute personne

qui voudrait lui confier des fonds, soit cent francs par mois pour mille francs versés tout de suite. Les intérêts étaient versés tous les 40 de chaque mois.

Les employés de V. Macé ignoraient la fuite de leur patron ; ils ont été très surpris quand M. Mouquin la leur a annoncée.

D'après la déposition qu'ils ont faite, on évalue à vingt mille le nombre des clients de la banque et à vingt et un millions le chiffre du passif.

#### LES GROS REVENUS

La déconfiture de la banque Macé a ramené l'attention sur les établissements financiers qui sollicitent la clientèle par la promesse de bénéfices énormes.

Ces établissements sont fort nombreux et se font naturellement une concurrence acharnée. Il en est qui, pour séduire les clients, vont jusqu'à promettre 50 0/0 de revenu par an. On a tout dit sur le caractère de ces promesses, qui ne peuvent être tenues que pendant un temps très limité, et s'il plaît à certaines personnes d'y ajouter confiance, il n'y a pas lieu de les plaindre le jour où l'inévitable catastrophe se produit. Mais ce qui est plus difficilement admissible, c'est que certaines catégories de personnes prêtent à ces entreprises l'appui de leur nom.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle cite un de ces établissements qui indique comme « références » un député, un colonel et un chef d'escadron de gendarmerie et un employé du ministère de la justice. S'il y a abus de noms, cet abus est de nature à appeler l'attention du parquet. Si, au contraire, l'assertion est exacte, nous demandons aux ministres compétents s'ils pensent qu'un député, des officiers et un fonctionnaire doivent servir de complices à des manœuvres financières faciles à caractériser.

#### NOUVELLE AFFAIRE FOUROUX

La semaine passée, le parquet de Béthune était prévenu qu'une jeune fille de Loos (Nord), Coralie Brongniart, âgée de vingt-deux ans, se serait rendue coupable d'avortement.

Il se transporta vendredi dans cette commune, et, après un long interrogatoire, la jeune fille avoua son crime. Elle dénonça M. le docteur Gosselin comme ayant pratiqué sur elle des manœuvres abortives.

En présence des aveux de la fille Brongniart, M. le procureur de la République de Béthune a mis M. le docteur Gosselin en état d'arrestation.

Celui-ci est conseiller d'arrondissement de Lens et l'un des gros bonnets du parti opportuniste.

L'affaire a causé dans la région une vive émotion, et, comme à Toulon, les journaux républicains sont entrés en fureur contre la justice qui « a été un peu vite en procédant à

beaux cheveux blancs. Il y avait dans ses yeux intelligents et doux, dans sa bouche aux lignes correctes, dans tous les traits de son visage, une expression de loyauté qui captivait la confiance. C'était le juge de paix, M. Marsollier. Au moment où il se disposait à jouir d'un repos chèrement acheté, on était venu lui dire : Il y a des services à rendre à vos concitoyens, les passions locales sont déchaînées à Vermon, des luttes aussi mesquines qu'acharnées mettent aux prises les habitants ; il s'agit de ramener le calme et la concorde parmi ces esprits troublés, voulez-vous vous en charger ? Il s'était mis à l'œuvre et avait montré ce que peut faire un homme éclairé, ferme et n'écoulant que sa conscience : il avait apaisé les luttes, les esprits les plus rebelles subissaient l'ascendant de sa parole.

Le docteur le reçut avec un empressement dans lequel l'affection se mêlait au respect. Il remarqua que le vieillard, dont les manières étaient habituellement empreintes d'une grande sérénité, était sombre et soucieux.

— A quelle circonstance, mon cher juge, dit-il, dois-je la bonne fortune de votre visite ?

— L'objet de ma visite est grave et doulou-

l'arrestation d'une honorable (!) personne qui jouit dans le canton de Lens de l'estime de tous (!).

Décidément la série est à la noire en ce moment pour les républicains.

Après le maire opportuniste de Toulon, le conseiller d'arrondissement opportuniste de Lens !

#### UN EXEMPLE A SUIVRE

La Gazette Piémontaise nous apprend que le nouveau ministère italien, lorsqu'il se présentera devant la Chambre, annoncera, en même temps que d'autres économies, une demande de réduction du traitement des ministres. Cette réduction ne sera pas inférieure au tiers du traitement actuel.

Voilà un exemple que nos ministres se garderont bien de suivre !

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 février 1891.  
Le marché est calme sans faiblesse et les variations des cours n'offrent aucun intérêt. Le 3 0/0 fait 95.72 ; le 4 1/2 0/0 105.20.

La Banque de Paris termine en reprise à 840. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 830.

Nous retrouvons la Banque d'Escompte en grande fermeté à 553.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 4,288. La Société Générale conserve facilement le cours de 515. Le Crédit Mobilier clôture à 425, toujours recherché par le comptant qui prévoit de sérieuses plus-values.

C'est le 17 courant qu'aura lieu, sous le patronage de la Société Marseillaise et du Crédit Foncier de Tunisie, l'émission de 7,247 obligations de 500 fr. de la Ville de Tunis. Les obligations émises à 450 fr. rapportent 17.50 et sont affranchies de tous impôts présents ou à venir. C'est donc un placement à la fois des plus solides et des plus rémunérateurs.

Les actions des mines d'or de Saint-Antoine sont toujours en faveur à 60 fr. Le rapport du conseil d'administration en date du 6 courant qui vient d'être publié, constate pour janvier une extraction de 2,400 tonnes, soit environ 230,560 fr.

On continue à échanger les obligations du Saragosse et des Chemins Andalous contre les obligations Linares à Almería cotées 125 fr., moins cher à 249 francs, garanties comme elles pour une première hypothèque et rapportant également 45 fr. par an.

Les Chemins Economiques sont à 429.

#### NOUVELLES MILITAIRES

##### GRANDES MANŒUVRES

Sur la proposition de M. le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, M. de Freycinet, ministre de la guerre, aurait décidé de donner, en 1891, une grande extension aux grandes manœuvres.

Quatre corps d'armée, les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et probablement 8<sup>e</sup> corps, seraient à cet effet réunis sous le commandement de M. le général Saussier. Il aurait sous ses ordres deux des futurs commandants d'armée, qui commanderaient chacun deux corps d'armée.

reux ; c'est le magistrat aussi bien que l'ami qui vient s'entretenir avec vous. Veuillez me prêter quelques instants d'attention, car vous aurez peut-être votre part dans les événements qui sont à la veille de s'accomplir. Il y a un peu plus d'un an, vous vous en souvenez sans doute, à l'époque de la chasse, Maurice amena chez moi un de ses amis. C'était le fils d'un négociant de Paris, nommé Cemoncel. Les journées s'écoulaient gaiement ; et le soir, quand ils revenaient de leurs courses à travers nos montagnes giboyeuses, la maison du vieux juge de paix retentissait de rires bryants. Mon fils avait présenté son ami à la Ricardais, ils y allèrent souvent. Marthe, belle et spirituelle, y exerçait une attraction contre laquelle ni l'un ni l'autre ne cherchait à se défendre. Un jour, ils en partirent en compagnie d'Avrial et se dirigèrent du côté de la Rocandé. La chasse eut une issue tragique ; on rapporta le corps du malheureux Cemoncel tué d'un coup de fusil.

On crut d'abord qu'il avait été victime d'une de ces maladresses fatales à tant de chasseurs inexpérimentés ; mais ensuite on se ravisa, l'explication qui avait été admise par tout le monde parut inacceptable. Les détails de la catastrophe conduisirent à cette conclusion que

Les noms des généraux Thomassin et de Galliffet ont été prononcés à ce sujet, mais rien n'est encore décidé.

La concentration de ces quatre corps d'armée aurait lieu vers Chaumont.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### LA REVUE D'HIER

Ainsi que nous l'avons annoncé, hier, dans l'après-midi, a eu lieu la revue de l'Ecole de cavalerie, à l'occasion de la reconnaissance du nouveau commandant en second, M. le lieutenant-colonel Trémeau.

A midi et demi, toutes les troupes, en grande tenue, étaient rangées sur le Chardonnet, et M. le général Jacquemin, accompagné de son état-major, les a passées en revue.

Le défilé a été des plus brillants, rehaussé par l'éclat des différents costumes de plusieurs officiers étrangers actuellement élèves à Saumur.

Après les présentations d'usage, l'étendard a été reconduit à l'hôtel du commandement et tout est rentré dans l'ordre ordinaire.

En terminant, souhaitons la bienvenue au colonel Trémeau.

### TEMPÉRATURE

Après quelques jours de brume, voici de nouvelles pressions atmosphériques qui nous ramènent les vents du nord-est et le froid. Ce matin, il y avait 3 degrés au-dessous de zéro, et une couche de glace assez épaisse recouvrait les pièces d'eau.

Par contre, le soleil, débarrassé de cet épais manteau de nuages, brille d'un vif éclat.

Un service anniversaire sera célébré, pour le repos de l'âme de M. l'abbé Mérit, ancien curé de Saint-Pierre, mardi prochain 17 février.

L'office commencera à 10 heures et la messe à 11 heures.

Nous avons appris ce matin la mort de M. Dupuis Charlemagne, maire de Trèves-Cunault, décédé en son château de Cunault, hier soir, à l'âge de 83 ans.

Ses obsèques auront lieu lundi 16 février, à 10 heures, dans l'église de Cunault, d'où le corps sera transporté à Saumur pour être inhumé dans le caveau de la famille.

### VISITE AUX PRISONS

Une délégation du Conseil général de la Seine a visité, ces jours derniers, la maison d'arrêt de Saumur et la maison centrale de Fontevault, qui renferme principalement les condamnés de notre région.

— C'est l'opinion de tout le monde, est-ce que cela dérangerait les projets ?

— Mes projets... il ne s'agit pas de moi. Mais ce mariage ne peut avoir lieu. Dieu en préserve Marthe !

Il prononça ces paroles avec une vivacité extraordinaire, puis resta quelques instants pensif, pendant que le docteur l'examinait avec étonnement.

Il porta ensuite ses regards vers les sombres murailles d'une construction moitié seigneuriale, moitié bourgeoise, qui se dressait sur une hauteur voisine, au milieu des arbres. Il restait muet, son visage avait pris une expression de tristesse rêveuse.

— Mon ami, dit-il enfin, en revoyant cet antique domaine de la Ricardais, je ne puis me défendre d'une émotion profonde : des souvenirs de reconnaissance et d'affection m'y rattachent, je ne saurais être indifférent au sort de celles qui l'habitent. L'heure est venue de m'ouvrir à toi : tu me blâmeras peut-être, mais tu comprendras ma conduite.

Il allait commencer, lorsqu'on frappa discrètement à la porte. Le docteur passa dans la pièce voisine, où il introduisit un vieillard de haute taille, dont le front était encadré de

Cemoncel avait dû mourir de la main d'un de ses compagnons. Le nom d'Avrial fut prononcé, timidement d'abord, puis avec assurance. Si rien dans son passé ne justifiait cette accusation, on trouvait étrange sa brusque disparition, presque aussitôt après la catastrophe ; on se rappelait qu'il n'avait parlé de l'événement qu'avec une extrême réserve et que ses réponses trahissaient la préoccupation d'un homme qui en sait plus qu'il n'en veut dire. Maurice était convaincu de l'innocence de son ami, il le défendait contre les soupçons ; mais ses renseignements étaient incomplets, et par cela même qu'ils ne justifiaient pas Avrial, semblaient l'accuser.

— Et vous, monsieur, le croyez-vous coupable ?

(A suivre.)

### BOURSE DE PARIS

Du 13 Février 1891

3 0/0 . . . . .	95 80
3 0/0 nouveau . . . . .	93 95
3 0/0 amortissable . . . . .	105
4 1/2 . . . . .	95 95

Cette délégation est composée de MM. Darlot, ancien président du Conseil général et du Conseil municipal, membre de la première commission; Réties, président de la septième commission; Lampué, Alpy, membres de cette commission, et un Nantais, M. Louis Lucipia, rapporteur général des prisons au Conseil général.

M. Louvard, chef de bureau à la direction des travaux, fait aussi partie de la délégation.

Le Conseil général de la Seine étudie une transformation complète des prisons qui lui incombent. Il semble décidé qu'il commencera par la Petite-Roquette, mais pour cela il faudrait établir aux environs de Paris une colonie pénitentiaire agricole et industrielle pour les enfants.

C'est pour avoir des renseignements exacts sur les établissements de ce genre, publics et privés, que le Conseil général a envoyé cette délégation qui vient de visiter Mettray dans l'Indre-et-Loire et Saint-Hilaire dans la Vienne.

Mettray est une colonie privée fondée en 1839, et Saint-Hilaire un établissement appartenant à l'Etat et fonctionnant depuis 1860.

La délégation était hier à Nantes; elle sera demain à Belle-Ile-en-Mer. Elle visite ainsi les prisons de la région de l'Ouest.

Ajoutons que MM. Darlot, du 3<sup>e</sup> arrondissement, Lampué, du 5<sup>e</sup>, Louis Lucipia, du 3<sup>e</sup>, appartiennent au parti radical socialiste et font partie du groupe des « Droits de Paris » dont M. Darlot est président et M. Louis Lucipia secrétaire.

M. Réties, du 20<sup>e</sup> arrondissement, est du « Parti ouvrier possibiliste », et M. Alpy est un représentant de la Droite monarchiste, il est conseiller du quartier de l'Odéon.

#### IMPORTANTE ARRESTATION

Un colporteur, Victor Guilloteau, âgé de vingt ans, inculpé de la tentative d'assassinat et du vol commis à La Chapelle-sur-Loire, le 31 décembre dernier, vient d'être arrêté à Blois.

On a trouvé sur lui vingt-neuf fausses clefs, un couteau de cuisine, un tire-point, ainsi que divers objets volés.

On écrit de Blois (Loir-et-Cher), 12 février : « Le 10 février au soir, le nommé Guilloteau, Victor, âgé de 20 ans, se présentait au commissariat de police pour passer la nuit à la chambre des passagers.

Le commissaire de police crut reconnaître en lui l'individu dont le signalement lui avait été télégraphié, il y a une dizaine de jours, par le Parquet de Saumur. Et, en effet, cet individu répondait en tous points au signalement.

Guilloteau était recherché, en compagnie de deux autres individus, pour une tentative d'assassinat suivie de vol.

Guilloteau a été écroué à la prison de Blois, en attendant son transfert à la prison de Saumur. »

#### CHAMBRE DE COMMERCE DE MAINE-ET-LOIRE

D'après les informations qui nous parviennent, le gouvernement allemand aurait l'intention de présenter au Reichstag un projet de loi modifiant en Allemagne l'impôt sur les eaux-de-vie.

Actuellement, les droits de douane comprennent deux catégories. Les aracks, cognacs et rhums payent à l'entrée 156 fr. 37 par 100 kilogrammes, et les autres eaux-de-vie sont taxées à 225 fr., depuis la loi du 24 juin 1887.

D'après le projet de loi proposé, il n'existerait plus qu'un droit unique de 150 marks ou 187 fr. 50 par 100 kilogrammes sur toutes les eaux-de-vie étrangères.

#### L'« Anti-Kypros » à Madrid

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs le nouveau succès que vient de remporter notre concitoyen, M. Charles Carichou, à l'exposition de Madrid. Son *Anti-Kypros* a obtenu le diplôme d'honneur avec grande médaille d'or.

Le diplôme est un chef-d'œuvre de dessin et de tirage en couleur, et les insignes sont d'une richesse extraordinaire. Quant à la médaille d'or, elle a une valeur de douze cents francs.

Les services que l'*Anti-Kypros* sont appelés à rendre reçoivent partout l'attestation la plus éloquente de la valeur de ce produit, vrai bienfait de l'humanité.

#### LE PERCEPTEUR DE BRÉZÉ

Il n'est question depuis quelques jours à Brézé que de la fuite précipitée du percepteur.

Eh quoi ! grand Dieu ! un agent du gouvernement en fuite, qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que l'administration républicaine avait chargé de ce poste un sabotier qui devint buraliste, comme ancien militaire, ensuite percepteur et surtout agent électoral ; que ce percepteur, ayant entre ses mains beaucoup d'argent qui ne lui appartenait pas, trouva bon de s'en approprier une partie.

Un beau jour, de ces derniers, réfléchissant aux conséquences d'un trop gros déficit, il partit, avec son cheval et sa petite voiture, pour Montreuil. Il était accompagné de sa femme. Celle-ci revint, mais le percepteur point. Où est-il ? Personne n'en sait rien.

Informé de cela, M. le Receveur particulier envoya à Brézé deux surnuméraires pour vérifier les comptes.

A l'heure actuelle, on a trouvé un déficit de 7,000 francs environ.

Une enquête est ouverte.

Par ailleurs, on sait que ce sabotier-percepteur a emprunté dans le pays, sur simple billet, pas mal d'argent à des particuliers.

On craint que son cautionnement, qui est de 8,500 francs, ne soit inférieur au chiffre du déficit constaté dans ses écritures.

Les comptes de ce percepteur avec la Caisse d'épargne seraient aussi assez obscurs.

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« Le concert que l'Association artistique va donner au bénéfice de la Société des artistes du Théâtre promet d'être magnifique. Ce sera assurément, depuis la première audition de *Parsifal*, la plus magnifique solennité musicale que nous ayons eue dans notre ville. Au programme le beau prélude de *Lorely*, de M. Jules Bordier, l'air d'*Hérodiade*, chanté par M. Dutrey, celui d'*Alceste*, par M<sup>lle</sup> Rocher, l'air de *Phlémon* et *Baucis*, dans lequel M<sup>lle</sup> Cheminade est remarquable, puis tout le grandiose final du premier acte de *Lohengrin* : voilà de quoi faire une salle archicomble.

« Félicitons l'Association artistique de ne point avoir hésité dans les circonstances présentes à venir au secours du théâtre. A bien d'injustes reproches elle répond par un acte de confraternité artistique qui devrait suffire à dissiper pour toujours bien des malentendus. »

Ainsi que nous l'avons dit, ce concert extraordinaire aura lieu demain dimanche, salle du Cirque.

ANGERS. — A moins d'une catastrophe imprévue, la première représentation de *Lohengrin*, à Angers, aura lieu vendredi prochain 20 février. Elle suivra, à la distance de quelques jours, celle du Théâtre des Arts, de Rouen, qui a fait et fait encore beaucoup de bruit. *Lohengrin* n'avait été joué qu'une seule fois en France, le 3 mai 1887, à Paris, à l'Eden-Théâtre.

Deux suicides. — M. et M<sup>me</sup> Ludeau-Creuset, qui tenaient un café sur la place Saint-Serge, se sont asphyxiés avec le charbon jeudi dans la soirée.

Avant de mettre à exécution leur funeste projet, ils avaient fermé leur devanture et écrit sur leurs volets : « Fermé pour cause de décès. »

Lorsqu'on les trouva hier matin, le mari avait succombé, la femme vivait encore. Elle est morte dans la matinée.

On attribue ce suicide à une question d'affaires. (Ralliement.)

TOURS. — Broyé par un train. — Hier matin, à la gare d'Orléans, le chauffeur de la turbine a été broyé par un train qui entrait en gare à 9 heures.

L'infortuné chauffeur était employé depuis cinq ans à la Compagnie.

#### L'AFFAIRE DU MANS

On lit dans le *Monde* :

« Nous avons reçu quelques renseignements sur l'affaire de l'établissement hospitalier du Mans qui se trouve aux prises avec le fisc, affaire au sujet de laquelle nombre de journaux ont donné des détails erronés.

« L'établissement dont il s'agit est celui du Bon-Pasteur, qui donne asile aux filles repenties. Il a peu de ressources. L'an dernier, un appel avait été fait à la charité publique, et c'est grâce au produit de cette souscription que les impôts pesant sur la maison, lesquels s'élevaient à plus de 3,000 francs, avaient pu être payés. Cette année, ce concours a manqué et les impôts n'ont pu être acquittés : d'où saisie des meubles de la maison, opérée en vertu des poursuites du percepteur. Les Sœurs ont alors introduit une action judiciaire à l'effet de faire considérer comme insaisissables le mobilier indispensable à l'exercice de l'œuvre de charité à laquelle elles se dévouent. Le tribunal n'a pas encore statué. »

## Dernières Nouvelles

### Dépêche télégraphique

Paris, 14 février, 12 h. 45.

Les journaux annoncent que le préfet de police a fait arrêter un banquier prussien. Ses bureaux étaient situés près de la Bourse et il opérait comme le banquier Macé, dont on a appris la fuite ces jours derniers.

HAVAS.

### Théâtre de Saumur

Direction : SUREAU-BELLET

LUNDI 16 Février 1891

## LA PÉRICHOLE

Opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy, musique de OFFENBACH.

## Les AMOURS de CLÉOPATRE

Comédie mêlée de chant, de MM. Marc Michel et Delacour.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

## AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

## BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

Les deux femmes se turent quelques minutes.

Thérèse continuait de ranger avec des soins coquets les photographies destinées à la faire revivre en imagination dans Paris, les accessoires qui lui rappelaient Remo, puis de droliques petits animaux d'étoffe, des chiens de faïence, quelques volumes bleus gaufrés d'or.

Clotilde avait repris son rêve éternel devant la mer. Soudain elle jeta un cri de surprise :

— Viens donc, chérie, un transatlantique !

Thérèse courut à la fenêtre.

Le navire sortait de la Loire ; il se profilait, énorme encore sur l'extrême horizon, avec ses quatre mâts et son double panache de fumée traînant derrière.

Thérèse le contempla longuement, silencieuse :

— Oh ! soupira-t-elle, comme c'est triste la mer !

Elle revint s'asseoir toute songeuse

— Dites donc, maman, saviez-vous que M. Remo pensait à partir pour l'Amérique du Sud ?

Clotilde s'approcha de sa fille et l'embrassa doucement.

— Pauvre chérie, tu l'aimais donc bien ?

— Oh ! oui, plus même que je ne le pensais ; il était si gentil !

— Et si mauvais sujet, n'est-ce pas ? Des joueurs, de jolis vagabonds, voilà ce que vous rêvez aujourd'hui, mesdemoiselles !

Thérèse essuya une larme et sourit.

— Heureusement, reprit Clotilde, qu'il se trouve des naturalistes en province pour vous mettre un peu de sérieux dans la tête.

Un coup frappé à la porte interrompit l'intime causerie des deux femmes : M. Papillon entra, une lettre à la main.

— Des nouvelles de M. Remo ! lança le président.

— De lui ! s'écria Thérèse. Que dit-il ?

Eudore s'assit et lut à haute voix :

« Monsieur et cher associé,

« Vous trouverez ci-joint un chèque de trente-deux mille francs qui vous reviennent après la liquidation du Pari-Libre. Il m'est impossible de vous dire tous les regrets que

j'éprouve de vous avoir fait perdre le reste des soixante mille que vous aviez apportés au fond social. Mais avouez qu'il y a un peu de votre faute ; votre Baptiste nous a roulés dans les grands prix ! J'y suis personnellement, d'ailleurs, pour une somme de douze mille francs.

« Ces misérables questions d'intérêt une fois vidées, laissez-moi vous exprimer, cher monsieur, toute la tristesse que m'a laissée votre départ. J'avais rêvé un instant de relations plus intimes, et ce sera le profond chagrin de ma vie de l'avoir rêvé si peu de temps.

« Paris me semble lugubre aujourd'hui. Je le quitte pour aller m'ensevelir chez mon cousin, au fond du Berry.

« Rappelez-moi respectueusement au souvenir de Mme Papillon et de Mlle Thérèse. Permettez-moi d'adresser à celle-ci un très léger cadeau en souvenir de mes bons et trop courts rapports avec vous.

« Croyez, cher monsieur, que je prends congé avec une profonde mélancolie de vous et de ces dames, car sans doute nous ne nous reverrons jamais. Allons, adieu !

« Votre respectueux associé et ami, laissez-moi signer ce nom pour une fois !

» REMO VAN DERBEN. »

— Pauvre garçon, murmura Clotilde.

— Tiens, voilà son envoi ! gémit M. Papillon très ému et tirant de sa poche une boîte cachetée et bariolée de timbres.

Thérèse essuya une larme, ouvrit la boîte et en tira une bonbonnière émaillée du XVIII<sup>e</sup> siècle, ornée d'amours et d'oiseaux. C'était un de ces objets exquis d'amateur sur lesquels il serait impossible de mettre un prix et qu'au hasard de leurs flâneries parisiennes les délicats seuls savent trouver.

— Comme c'est aimable à lui ! fit Clotilde.

M. Papillon examinait l'objet avec attention, cherchant à deviner le sujet mythologique. Enfin Thérèse reprit la bonbonnière et alla la placer sur l'étagère, intime musée de ses souvenirs de jeune fille.

— Pauvre Bébé-rose, soupira-t-elle, quel gentil millionnaire il eût fait !

FIN.

### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 14 février : 1<sup>o</sup> *La Périchole*, opéra-bouffe ; 2<sup>o</sup> *Partie de concert* ; 3<sup>o</sup> *Les Amours de Cléopâtre*.

Dimanche 15 février, *Charles VI*, opéra.

CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 15 février, *Roger-la-Honte*, drame.

**CH. FAY, Inventeur**  
9, Rue de la Paix, PARIS  
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

**VELOUTINE**

**CH. FAY, Inventeur**  
9, Rue de la Paix, PARIS  
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par Adhérents et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles. EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Étude de M<sup>e</sup> HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré.

Au profit de M. Alcide Pringault, coutelier, demeurant à Saumur, place de la Bilange,

Contre Madame Anna Patry, son épouse, domiciliée de droit avec lui,

Ledit jugement signifié à la dame Pringault, par exploit de Mullon, huissier à Saumur, en date du sept février mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré.

Il appert : Que ledit sieur Pringault a été déclaré divorcé d'avec son épouse sus-nommée.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du douze février mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistrée, en conformité de l'article 247, § III du Code civil, modifié par la loi du 18 avril 1886.

Pour extrait,

(127) LECOY.

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A l'amiable

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 49.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (84)

**A VENDRE**  
à l'amiable

**I. MAISON BOURGEOISE** de construction récente, sise à Vihiers, avec communs, jardins anglais et potager, serre, pièce d'eau.

**II. UNE MÉTAIRIE** appelée l'Entreperche, Les Cerbuissans ou le Breuil, sise communes de Chantereloup et de la Plaine; contenance: 29 hectares 72 ares 1 centiare.

S'adresser à M<sup>e</sup> BALLON, notaire à Vihiers. (147)

Étude de M<sup>e</sup> BREVET, notaire à Tigné.

**A VENDRE OU A LOUER**

**LE FOUR A CHAUX**  
DE RIOUX

Situé commune de Tigné, sur la route d'Aubigné,

Avec bâtiments d'exploitation, magasins, hangars et abris, et terrain en dépendant, d'une contenance totale de 89 ares 8 centiares.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> BREVET, notaire. (81)

**Vin rouge du pays**

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique

DÉGUSTATION

**R. MABILEAU ET C<sup>ie</sup>**  
Place du Roi-René  
SAUMUR

**JEUNE HOMME** 28 ans, disposant de quelques heures par jour, demande à faire des **ÉCRITURES ou TENUES DE LIVRES** Bonnes références. Écrire G. V. S., poste restante, à Saumur. (100)

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

Le Dimanc e 15 février 1891, à 1 heure de relevée, à Distré, en la salle de la Mairie, et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire,

**UNE MAISON**

ÉLEVÉE SUR CAVE

Comprenant : trois chambres, grenier au-dessus, cour, écurie et dépendances, le tout situé à Distré,

Et 24 pièces de Terres, Prés, Vignes et Bois, d'une contenance totale de 3 hectares 36 ares 17 centiares,

Situées sur les communes de Distré, Artannes, Le Coudray-Macouard et Bagneux.

Le tout appartenant à M. Louis HUBAULT.

Pour la désignation, voir les affiches.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur. (95)

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1891

**MAISON**

Propre au Commerce

Rue Verte, n° 8.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

**A VENDRE**

**Plants de Grolot rouge**

à 25 fr. le mille.

S'adresser à Louis BAGNET, garde au château de Saint-Florent.

**A Louer présentement**

**MAISON**

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

Étude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**

A l'amiable

**I. — VILLE DE SAUMUR**

UNE GRANDE ET

**BELLE MAISON**

De Construction récente

Située rue Beaurepaire, n° 23, autrefois occupée par M. MÉNAGÉ, marchand de rouennerie.

**II. — Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent**

UNE

**JOLIE PROPRIÉTÉ**

d'agrément

Située dans le bourg de Saint-Florent, sur le bord du Thouet

Comprenant : maison d'habitation et servitudes et très beau jardin d'une contenance de 6 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur, soit à M. MÉNAGÉ, directeur de l'Usine à Gaz d'Alais (Gard), soit à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine

**UNE MAISON**

AVEC JARDIN

Située rue d'Alsace, n° 3,

Actuellement occupée par M<sup>me</sup> veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, même rue, n° 4. (40)

**A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1891

**Maison avec Jardin**

ÉCURIE, REMISE

Rue Fardeau, n° 19.

S'adresser à M. BUREAU ou à M. LECLUSE. (418)

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Petits pois, 1/2 b <sup>e</sup> 50, la b <sup>e</sup> 85	Sardines à l'huile, depuis... 45
— très fins — 85 — 1.50	— sans arêtes... 85 et 1.40
Haricots verts — 50 — 85	Filets de harengs... 50 et 90
— très fins — 80 — 1.45	Thon mariné... 75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel 1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannec à l'huile... 70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'Île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>**  
Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la *Mode illustrée* publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la *Mode illustrée* reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre: seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnés, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du **NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ** au moyen duquel on écrit en même temps

**La Lettre et la Copie**

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

**PILLET-BERSOULLE, Pianos-Musique, Saumur**

**ÉPICERIE CENTRALE**

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	145 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »

**VINS BLANCS (droits payés)**

Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

**PHARMACIE A. CLOSIER**

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.